

Tarifs 2026

Carte de pêche

Guide de pêche 2026 - P/5
 « AVEC MA CARTE INTERFÉDÉRALE À 114 € JE PÊCHE DANS 91 DÉPARTEMENTS »

114€

Dans l'Orne, 125 dépositaires à votre service et sur
cartedepêche.fr
 depuis chez vous



Cartes de pêche 2026 pour le département de l'Orne

Produits	Cartes	Carte internet	Tarifs
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocity départementale uniquement.	@	CPMA & RMA 41.80 € FDAAPPMA 22.20 € AAPMPA 23.00 € TOTAL 87,00 €
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocitaire CHI, EHGO et URNE. Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocity gratuite permettant de pêcher sur les parcours des AAPMPA adhérentes au CHI à l'EHGO et à l'URNE. Soit 91 départements. Tarif harmonisé : 114€ interfédéral	@	CPMA & RMA 41.80 € FDAAPPMA 22.20 € AAPMPA 23.00 € EHGO 27.00 € TOTAL 114,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Réciprocity interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 27€ interfédéral	@	CPMA & RMA 6.40 € FDAAPPMA 10.30€ AAPMPA 10.30€ TOTAL 27,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte » : Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier de l'année. 1ère et 2ème catégorie. 1 seule ligne autorisée Réciprocity interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 8€	@	CPMA & RMA 1.00 € FDAAPPMA 3.50 € AAPMPA 3.50 € TOTAL 8,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme », 1ère et 2ème catégorie 1 seule ligne autorisée Réciprocity interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 42€	@	CPMA & RMA 19.60 € FDAAPPMA 11.20 € AAPMPA 11.20 € TOTAL 42,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité. Réciprocity départementale uniquement.	@	CPMA & RMA 5.20 € FDAAPPMA 4.90 € AAPMPA 4.90 € TOTAL 15,00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité.. Réciprocity interfédérale comprise. Tarif harmonisé : 36,5€	@	CPMA & RMA 14.40 € FDAAPPMA 11.05 € AAPMPA 11.05€ TOTAL 36,50 €
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPMPA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1er janvier au 31 décembre. 1ère et 2ème catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle. Doit y figurer expressément les jours de validité. Réciprocity interfédérale comprise.	@	CPMA - € FDAAPPMA 11.05 € AAPMPA 11.05 € TOTAL 22,10 €
Timbre Migrateurs	CPMA supplémentaire associée à une carte de membre en cours de validité pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 13 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. L'acquisition du timbre est liée à l'assortiment déclaratif de capture. Délivré uniquement chez les dépositaires « Migrateurs ».	-	CPMA & RMA 50,00 € TOTAL 50,00 €

Option EHGO isolée (achetée en complément d'une carte « personne majeure ») : 40.00 euros